

Laval théologique et philosophique



Jacques de MONLÉON, *Personne et société*. Paris, L'Harmattan (coll. « Ouverture philosophique »), 2007, 259 p.

Louis Brunet

Volume 68, numéro 2, juin 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1013435ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1013435ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

Faculté de théologie et de sciences religieuses, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brunet, L. (2012). Compte rendu de [Jacques de MONLÉON, *Personne et société*. Paris, L'Harmattan (coll. « Ouverture philosophique »), 2007, 259 p.] *Laval théologique et philosophique*, 68(2), 508–509. <https://doi.org/10.7202/1013435ar>

état de progrès constant, l'humanité arrivera à prouver un jour qu'elle peut se passer de la chique-naude originelle.

Cette troisième partie se clôt par un exposé rapide des sept sens à donner à l'expression « théologie naturelle ». L'auteur fait remarquer, entre autres, que le courant *Intelligent Design* introduit une fausse notion de la création en l'assimilant au premier commencement.

La quatrième étape de l'ouvrage, « L'action de Dieu dans l'évolution » (chapitres 9-12), développe la notion théologique de création et ses conséquences pour le croyant. La création n'est pas un acte du passé. Elle est la relation actuelle du créateur avec tout ce qui est. Elle montre que toutes choses ont leur origine en Dieu. Et, en ce sens, la création est un acte continu. La reconnaissance de la transcendance de Dieu permet d'affirmer que le créateur ne fausse pas les lois de la nature qu'il pose et que par la suite, la reconnaissance de son action transpose ce qui est compris à partir de l'action humaine. En ce sens, la création respecte la temporalité des êtres. La notion de « création continue » écarte l'idée commune de création, réduite au premier instant de la durée des êtres. Elle accompagne les créatures dans une création qui se fait par évolution.

Dieu agit par la parole et forme un monde sur lequel plane son Esprit. Il est présent. Il protège. Il ne pèse pas. Il anime. Il éveille. Il vivifie. Le point de départ de ce livre n'est pas l'inexpliqué. Le point de départ se situe dans la beauté de la vie et de son déploiement. La théorie de l'évolution permet de comprendre en quel sens la vie est riche et qu'elle n'a pas fini de livrer tout son mystère.

Nestor TURCOTTE
Matane

Jacques de MONLÉON, **Personne et société**. Paris, L'Harmattan (coll. « Ouverture philosophique »), 2007, 259 p.

Cet ouvrage réunit deux séries de conférences données à Paris, l'une en 1971, l'autre en 1976-1977, par Jacques de Monléon (1901-1981), qui fut professeur à l'Institut Catholique de Paris et aussi, quatre mois par année à partir de 1934, professeur à la Faculté de philosophie de l'Université Laval, à Québec. Comme l'indique un de ses anciens élèves (Howard Hair) dans la préface, beaucoup de ceux qui ont eu le bonheur de l'écouter ont souhaité que les documents qui restent de son enseignement puissent être connus. Cette attente avait commencé à être comblée en 1984, par la publication de *Marx et Aristote* aux éditions FAC (voir ma recension dans le numéro de février 1987 du *Laval théologique et philosophique*). *Personne et société* poursuit dans la même veine, en donnant accès à un enseignement à la fois accessible et profond sur la personne et ses liens avec les diverses sociétés (familiale, économique et politique) dans lesquelles s'insère sa vie. Au fil de la lecture de ce livre, on découvre en son auteur un homme qui, comme le dit bien Howard Hair, « aimait questionner pour reprendre toujours les problèmes à la base en partant de notre expérience humaine ». Avec lui, on apprend « à écouter les grands penseurs », « à suivre modestement les maîtres, et en particulier Aristote ».

D'emblée, il s'agit pour Jacques de Monléon de revenir « à quelques questions communes et premières » : « Pourquoi l'homme vit-il en société et dans différentes formes de sociétés ? Pourquoi et à quel titre est-il un *animal social et politique* ? » Quiconque s'intéresse à ces questions cruciales pour l'avenir d'une humanité confrontée à toutes sortes de problèmes politiques, économiques et sociaux, trouvera dans *Personne et société* des pistes de réflexion des plus intéressantes. L'A. a le don de dégager avec clarté et profondeur les idées maîtresses contenues dans les premières lignes de la *Politique* d'Aristote, de faire ressortir leur pertinence toujours actuelle, tout en restant en dialogue avec notre façon moderne de concevoir et de regarder les choses humaines. Toutes les notions

essentielles sont passées à la loupe : finalité, nature, faits, bonheur, personne, société, famille, économie, éducation, État, bien commun. La mise en relation de ces notions met en lumière des principes d'une grande sagesse susceptibles de guider la vie des substances individuelles de nature raisonnable que nous sommes. Quarante ans après avoir été prononcées, ces conférences n'ont pas pris une ride. On se prend à rêver que toutes les personnes vivant aujourd'hui sur la terre puissent s'insérer dans toutes les sociétés (famille, société économique et société politique) indispensables à leur épanouissement d'une manière aussi harmonieuse que le permettrait la mise en application des principes expliqués dans ce livre. Qu'on soit parent, acteur économique, citoyen ou politicien, on pourra tirer de cette lecture une aide et un encouragement à développer la sagesse et la vertu nécessaires à l'atteinte de cette noble fin et à mieux assumer sa nature d'*animal social et politique*.

Louis BRUNET
Cégep de Sainte-Foy

François MOOG, **La participation des laïcs à la charge pastorale. Une évaluation théologique du canon 517 § 2.** Paris, Desclée de Brouwer (coll. « Théologie à l'Université », 14), 2010, 489 p.

Depuis la publication du Code révisé de droit canonique de l'Église latine (1983), le canon 517 § 2, qui prévoit la participation de certaines personnes non revêtues du caractère sacerdotal à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, a fait l'objet de nombreuses interprétations. Plusieurs études en droit canonique y ont été consacrées, mais, jusqu'ici, on ne disposait pas d'une étude déterminante s'attachant à présenter une évaluation théologique de cette innovation législative. C'est ce défi que veut relever François Moog dans cet ouvrage. Après en avoir présenté les interprétations de quelques théologiens francophones (Chauvet, Sesboué, Routhier, Legrand, Tillard), l'A. s'engage dans l'exégèse du canon 517 § 2 en suivant les indications du législateur en matière d'interprétation des textes législatifs. Cela le conduit à présenter trois parcours : une lecture du canon dans son contexte immédiat en tentant d'en éclairer le sens à partir des lieux parallèles, de la finalité et des circonstances de la loi. Cette première démarche est suivie d'une histoire de la rédaction de ce canon et de la présentation de ses sources authentiques. Ce premier chapitre s'achève par une analyse du canon, ce qui va conduire l'A., dans le chapitre II, à en dégager les éléments à partir des termes stables et variables qui composèrent ce canon à diverses étapes de sa rédaction. Ces composantes se ramènent à trois : la pénurie de prêtre, la modération de la charge pastorale et la participation à l'exercice de cette charge pastorale.

C'est cette notion de participation, qui figure dans le titre de l'ouvrage, qui organise ensuite le reste de l'ouvrage. Puisque le *Code de droit canonique* doit traduire l'ecclésiologie de Vatican II et se référer au Concile comme à sa source, l'auteur examine d'abord le sens à accorder à la notion de participation dans les enseignements du concile Vatican II. Le relevé systématique des occurrences le conduit à identifier quatre champs où se retrouve le terme, dont deux principaux : la participation à la liturgie et la participation à la vie et à la mission de l'Église. Considérant Vatican II comme l'aboutissement des mouvements de renouveau du xx^e siècle, l'A. examine ensuite le développement de la notion de participation dans ces deux domaines : la participation active des fidèles à la liturgie depuis le *motu proprio Tra le sollecitudini* (1903) (en trois chapitres : de Pie X à Pie XI, sous le pontificat de Pie XII et depuis Vatican II) et le développement de la notion de participation active des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie (ici encore, en trois chapitres : son usage par Pie XI, la réserve de Pie XII qui lui préfère la notion de collaboration et son réinvestissement à Vatican II).

C'est en s'adossant à ces parcours bien conduits que l'A. en arrive à dégager la notion de participation impliquée dans le canon 517 § 2 et à offrir, en quatrième partie, une évaluation théologique